

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe de la mutualité

Prolongeant la réflexion qu'elle avait engagée sur les inégalités territoriales, la section de l'aménagement durable des territoires s'attache ici plus particulièrement à rechercher les moyens de promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux.

La situation des territoires ruraux est très diverse selon leur emplacement géographique, la proximité des villes ou encore leurs caractéristiques démographiques et économiques.

Le dynamisme économique des espaces ruraux dépend donc de caractéristiques qui leur sont propres et qui nécessite un diagnostic territorial pour permettre d'améliorer les conditions de son développement.

Pour le groupe de la mutualité, la question de l'accessibilité en matière de transport est fondamentale. La desserte des territoires et le principe d'équité territoriale pour assurer un maillage de proximité sont essentiels afin d'éviter l'isolement, la désocialisation et l'exclusion rurale, et plus particulièrement pour les populations fragilisées que sont les personnes âgées ou modestes. L'amélioration des infrastructures de transport et le développement des transports collaboratifs bénéficient à la fois aux personnes et à l'activité économique des territoires.

La problématique de l'accessibilité numérique rejoint celle des transports et le développement de nouvelles formes d'emplois (notamment le télétravail) et des e-démarches accélèrent la nécessité d'une couverture numérique au bénéfice des zones rurales.

La question de l'accès à des soins de proximité de qualité est pour le groupe de la mutualité essentielle et il rejoint l'avis notamment sur la nécessité de soutenir le déploiement des maisons de santé et centres de santé.

Ainsi, dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins, le bénéfice attendu, au travers de la mise en place de maisons de santé, est double : pour les professionnels, une amélioration des conditions d'exercice, pour les habitants, la possibilité d'accéder en un lieu unique à une offre de soins diversifiée - médicale, paramédicale, voire sociale - et coordonnée et sans dépassement d'honoraires. Comme le souligne le rapport, les 2 500 services de soins et d'accompagnement des mutuelles favorisent l'accès de tous à

la santé sur l'ensemble du territoire et représentent ainsi le premier réseau sanitaire et social de France.

Aussi, les centres de santé mutualistes dispensent à tous les assurés sociaux des soins médicaux, dentaires et infirmiers, remplissent des missions de prévention et d'éducation thérapeutique, et proposent de nombreuses actions d'information et de dépistage.

Enfin, pour le groupe de la mutualité, parce qu'ils sont au cœur de l'activité économique, sociale et environnementale des régions et qu'ils représentent les acteurs de la société civile au niveau des territoires, les CESER devraient voir leur rôle conforté par la réforme territoriale.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.